



L'essentiel & plus encore

Terres d'Alliance

Toute l'actualité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne

N° 38 - Octobre 2019

ÉDITO

Chers collègues élus, chers amis,

Les comités d'agence ont donné aux Administrateurs et Présidents des échelons locaux la possibilité d'échanger, de partager leur expérience du terrain et de préparer les prochaines réunions des échelons locaux. Elles commenceront le 4 novembre et j'aurai le plaisir de vous retrouver pour recueillir les attentes de la population agricole que vous représentez.



À quelques mois des élections, je voudrais réaffirmer ici l'importance de votre rôle d'élu. Vous êtes le relais indispensable entre la MSA et l'ensemble de nos ressortissants. Sans vous, la MSA perdrait cette proximité qui la caractérise si bien et que l'on nous envie tant. Votre présence sur le terrain et votre connaissance du milieu agricole permettent à la MSA d'agir efficacement pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs, salariés agricoles et de leurs familles.

En œuvrant à la préparation des élections, en étant candidat, en contribuant à la recherche de candidats, en votant et en faisant voter, vous permettrez à la MSA de poursuivre sa mission, guidée par les valeurs de solidarité, responsabilité et mutualisme.

En œuvrant à la préparation des élections, en étant candidat, en contribuant à la recherche de candidats, en votant et en faisant voter, vous permettrez à la MSA de poursuivre sa mission, guidée par les valeurs de solidarité, responsabilité et mutualisme.

Jean-François Fruttero
Président de la MSA DLG



INSTITUTIONNEL



Les comités d'agence se retrouvent

Les réunions se sont tenues du 7 au 16 octobre dernier. Elles ont permis aux membres des comités d'agence d'aborder l'actualité de la MSA, dont les élections 2020, et de préparer les prochaines réunions des échelons locaux.

Les Administrateurs et Présidents des échelons locaux des 6 territoires d'agence apprécient toujours autant de se retrouver en petit groupe pour partager les informations et échanger sur la mise en place de nouvelles actions de terrain.

Les actualités de la caisse

Les réunions ont d'abord commencé par une présentation des décisions prises en Conseil d'Administration. Les Présidents des comités d'agence ont pris le temps d'éclaircir certains points et de répondre aux interrogations des élus présents.

Un bilan de la dernière Assemblée Générale a ensuite été fait par les animatrices du territoire. Les élus ont exprimé leur satisfaction quant à l'organisation de l'événement et ont particulièrement apprécié l'animation de l'humoriste Jean-Pierre Dupin.

Ils se sont également félicités du succès des avant-premières du film « Au nom de la terre », organisée les 16 et 17 septembre à Castillonès et Terrasson par la MSA DLG. Elles ont permis d'aborder avec le public venu nombreux le problème de

suicide chez les agriculteurs et les aides proposées par la MSA.

Les élections MSA 2020

Autre sujet important évoqué au cours de ces réunions, les élections MSA qui auront lieu du 20 au 31 janvier 2020. Les animatrices ont rappelé le calendrier électoral avec, notamment, la publication des listes définitives depuis le 8 octobre et le dépôt des candidatures fixé au 19 novembre 2019. Après avoir expliqué certains éléments réglementaires, elles ont échangé avec les élus sur le nouveau découpage des cantons et son impact sur le nombre de délégués.

La préparation des REL

La matinée s'est poursuivie par la présentation du calendrier des prochaines réunions des échelons locaux (REL), avec un découpage qui reste identique à celui des années précédentes. Les élus ont échangé pour choisir les lieux et les horaires de ces rencontres. Les animatrices les ont ensuite invités à réfléchir, à travers des ateliers, aux futures actions de terrain à organiser sur le secteur.

Et si vous deveniez délégué MSA ?

Du 20 au 31 janvier 2020, les ressortissants du régime agricole (salariés, exploitants ou employeurs de main-d'œuvre, qu'ils soient actifs ou retraités) seront appelés à élire plus de 15 000 élus MSA dont 395 en Dordogne et Lot-et-Garonne. Mais au fait, pourquoi être candidat sur son territoire ?



Même si le mandat 2015-2020 n'est pas encore terminé, les actions menées par les élus sur les deux départements, en collaboration avec les animatrices du territoire et les services de la MSA DLG, ont été nombreuses.

À ce jour, près de **5 000 personnes** ont assisté à plus de **300 réunions d'information et de formation** sur des thèmes aussi variés que la manipulation des bovins, la prévention des risques routiers ou la DSN.

Humainement, le rôle de délégué favorise les rencontres et les échanges, au sein de la MSA, mais aussi avec les partenaires locaux et évidemment les adhérents, qu'ils soient salariés, exploitants ou employeurs de main-d'œuvre, actifs ou retraités. C'est autant d'opportunités pour enrichir sa vie sociale, son réseau professionnel et amical.

Tous les cinq ans, la profession agricole vote pour désigner ses délégués sur l'ensemble des territoires. Et si vous en faisiez partie ? Retour sur le rôle de l' élu MSA et sur les raisons de son engagement.

Le 1^{er} relais entre la MSA et ses adhérents

Lui-même issu du monde agricole, l' élu MSA est proche des adhérents qu'il représente. Il connaît leurs besoins ou leurs difficultés et peut interpeller la MSA pour qu'elle intervienne. Il saura les orienter vers les bons interlocuteurs au sein de la caisse et guider les publics les plus fragiles pour qu'ils bénéficient des aides proposées par la MSA, comme c'est le cas en matière de prestations sociales par exemple.

Acteur de la vie locale, l' élu a un rôle essentiel pour faire connaître les actions de la MSA autour de lui, pour expliquer le fonctionnement de la protection sociale et ainsi contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des personnes.

En retour, cette proximité permettra à l' élu d'être le mieux placé pour identifier et faire remonter les préoccupations et les attentes des adhérents auprès de la caisse. En effet, le fonctionnement démocratique de la MSA permet à l' élu de s'exprimer, de prendre part à la réflexion et aux orientations de sa caisse lors des réunions des échelons locaux par exemple ou au moment de l'Assemblée Générale.

Un engagement qui a du sens

Être délégué sur son territoire, c'est contribuer à des projets concrets qui répondent aux besoins de la population agricole et rurale. En fonction de son temps et de ses intérêts, l' élu pourra proposer et accompagner des actions sociales, de prévention santé, de développement local,...

Les conditions pour se présenter

Le candidat est nécessairement affilié à la MSA en tant qu'agriculteur salarié, exploitant ou employeur de main-d'œuvre, en activité ou à la retraite. Il doit répondre aux conditions pour être électeur et présenter sa candidature dans la circonscription où il vote et dans le collège dont il relève, avoir au moins 18 ans et ne pas avoir été condamné au cours des cinq dernières années.



Au-delà de ces conditions, le candidat ou la candidate sera une personne engagée et motivée pour soutenir le monde agricole. Elle fera partie d'une véritable équipe avec les autres délégués, sera informée, formée et accompagnée par la MSA tout au long de son mandat (réunions des échelons locaux, rencontres régulières avec les animatrices du territoire,...).

Pour faire acte de candidature, il faut se rendre sur le site Internet **electionmsa2020.fr**, télécharger la déclaration de candidature correspondant au collège auquel on appartient et la déposer **au plus tard le 19 novembre 2019**.

Rendez-vous sur www.electionmsa2020.fr pour télécharger la déclaration de candidature
Date limite : 19 novembre 2019

Les réunions des échelons locaux 2019

JOURS ET HORAIRES	CANTONS	LIEUX
Lundi 4 novembre - 9h30	Bussière-Badil / Excideuil / Jumilhac-le-Grand / Lanouaille / Nontron / St-Pardoux-la-Rivière / Savignac-les-Églises / Thiviers	Salle des fêtes « la pépite » JUMILHAC-LE-GRAND
Lundi 4 novembre - 17h30	Brantôme / Champagnac-de-Belair / Mareuil / Montagrier / Ribérac / Verteillac	Salle des fêtes BUSSAC
Mercredi 6 novembre - 9h30	Hautefort / Montignac / Terrasson / Thenon / Salignac-Eyvignes	Salle polyvalente LA CHAPELLE-AUBAREIL
Mercredi 6 novembre - 17h30	Belvès / Carlux / Domme / Le Bugue / St-Cyprien / Sarlat / Villefranche-du-Périgord	Salle des fêtes CENAC
Vendredi 22 novembre - 17h30	Lalinde / Périgueux / St-Astier / Ste-Alvère / St-Pierre-de-Chignac / Vergt / Villamblard	Salle des fêtes LACROPTE
Jeudi 28 novembre - 9h30	Francescas / Lavardac / Mézin / Nérac	Salle des fêtes - FRANCESCAS
Jeudi 28 novembre - 17h	Agen / Astaffort / Laplume / Port-Ste-Marie / Prayssas / Puymirol	Cedril PEBERAT (traiteur) PONT-DU-CASSE
Lundi 2 décembre - 9h30	Beaumont / Bergerac / Eymet / Issigeac / La Force / Le Buisson / Monpazier / Sigoulès	Salle des fêtes FAUX
Vendredi 6 décembre - 17h30	Montpon / Mussidan / Neuvic / St-Aulaye / Vélines / Villefranche-de-Lonchat	Salle de la Mairie ST-MARTIAL-D'ARTENSET
Mercredi 11 décembre - 9h30	Duras / Marmande / Meilhan / Seyches	Salle du Quartier - MARCELLUS
Mardi 17 décembre - 17h30	Bouglon / Casteljaloux / Castelmoron / Damazan / Houeillès / Le Mas-d'Agenais / Tonneins	Salle des fêtes RAZIMET
Jeudi 19 décembre - 9h30	Cancon / Castillonès / Fumel / Lauzun / Monflanquin / Tournon / Villeréal / Beauville / Laroque / Monclar / Penne / Ste-Livrade / Villeneuve Nord / Villeneuve Sud	Lycée L'Oustal Rue Paul Sabatier VILLENEUVE-SUR-LOT

SERVICES EN LIGNE

Demandez votre retraite en ligne

Dans le cadre de la simplification des démarches retraite, le service en ligne appelé « *Demander ma retraite* » permet à l'adhérent d'effectuer une seule demande de retraite pour l'ensemble des régimes de retraite, de base et complémentaire.



Ce service est proposé sur le compte retraite et les espaces personnels de tous les régimes de retraite obligatoires.

Un service simple, pratique et sécurisé

Il présente de nombreux avantages pour simplifier la demande des assurés proches de la retraite.

Simple : une seule demande de retraite pour l'ensemble des régimes. Le formulaire de demande en six étapes est personnalisé

et pré-rempli.

Pratique : une démarche 100 % dématérialisée. La saisie des informations personnelles, le dépôt des justificatifs obligatoires et le suivi de la demande se font en ligne.

Sécurisé : la connexion se fait avec FranceConnect, l'accès aux services publics en ligne, en utilisant l'identifiant et le mot de passe de son espace privé MSA.

Par-delà ces avantages, le service est gratuit. Enfin, il garantit aux assurés de faire valoir leurs droits sans risque d'en oublier puisque les régimes auxquels ils ont cotisé sont automatiquement proposés.

Accompagner l'assuré dans ses démarches

Demander sa retraite est une démarche importante : le service en ligne est conçu pour que l'assuré puisse la réaliser dans les meilleures conditions.

Avant de commencer : des conseils pratiques sur l'utilisation du service sont disponibles.

Lors de la saisie : les informations peuvent être modifiées à tout moment. L'assuré a la possibilité d'enregistrer sa demande pour y revenir plus tard.

Au moment de l'envoi : un récapitulatif des informations renseignées est proposé et un e-mail de confirmation de réception de la demande est envoyé par les régimes. Les gestionnaires retraite de chaque régime peuvent, si nécessaire, contacter les assurés pour des précisions sur leur dossier.



Une vidéo de présentation du service en ligne est disponible sur le site dlg.msa.fr

Rubrique Particulier > Retraite

BON À SAVOIR

La retraite n'est pas attribuée automatiquement. Chaque assuré doit déposer sa demande de retraite 4 à 6 mois avant la date d'effet choisie.

Un contrôle pour sécuriser l'activité de la MSA

La maîtrise des risques et la lutte contre la fraude représentent un enjeu majeur pour la MSA. Cela se traduit par la réalisation d'actions de contrôle diverses avec comme objectif la sécurisation de l'activité de l'entreprise et la garantie de la qualité de sa mission de service public.

Les fraudes à la législation mettent en danger un principe constitutionnel, celui de solidarité, et compromettent l'équilibre et l'économie des systèmes sociaux français.

Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif dont l'objet est d'assurer la maîtrise des risques de toute nature, notamment financiers, inhérents aux missions confiées à la MSA. Il permet d'apporter une assurance raisonnable quant au respect de certains objectifs : exactitude des montants de cotisations à recouvrer et des prestations liquidées, utilisation efficiente des fonds publics,...

Le plan national de contrôle interne est défini au moyen d'instructions, de procédures et de règles concernant le contrôle interne des gestions techniques, budgétaires, de la comptabilité et des systèmes d'information.

Le Directeur Général et le Directeur financier et comptable de chaque MSA s'engagent à mettre en œuvre ce plan en le complétant, le cas échéant, en fonction des activités et des risques locaux. Il porte sur une année et précise l'objet des contrôles, les supervisions à effectuer et les moyens destinés à mesurer l'effectivité du dispositif de contrôle interne et les indicateurs de suivi de son efficacité.

Le contrôle interne en MSA

Parmi les actions qui sont développées au sein de la MSA,

citons quelques exemples :

La vérification comptable : les services du Directeur financier et comptable réalisent annuellement la vérification d'un nombre minimum de dossiers de prestations liquidées et de cotisations émises. Ces contrôles se font de façon aléatoire ou ciblée et la sélection des dossiers est réalisée par des requêtes nationales, ce qui garantit son objectivité. Les dossiers du personnel de la caisse, comme ceux des adhérents, peuvent faire l'objet d'un contrôle par la vérification comptable.

Les actions de contrôle interne (ACI) : chaque processus métiers, couvrant les différentes activités de la MSA (immatriculation/affiliation, cotisations, prestations, contentieux, gestion de l'entreprise), a été analysé pour en déterminer les risques. Les ACI décrivent les modalités de contrôle à effectuer par la MSA afin de sécuriser les processus métiers (population, périodicité, éléments à contrôler, ...).

Si cette action de contrôle s'impose à toutes les caisses, la MSA DLG a aussi mis en œuvre un dispositif spécifique permettant de sécuriser la gestion des dossiers du personnel, des Administrateurs et de rendre impossible la liquidation par les salariés de leurs propres dossiers.

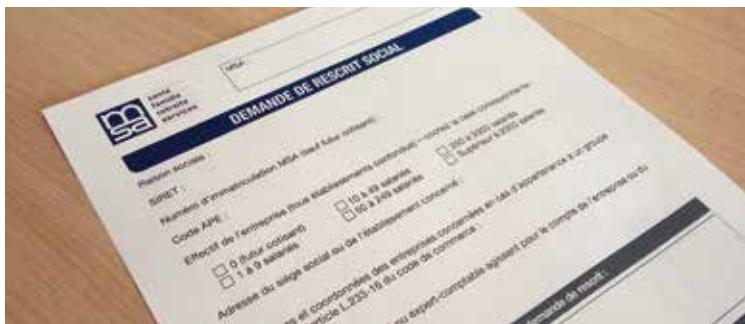
Le plan de continuité d'activité (PCA) : en cas de sinistre significatif, le PCA est le moyen par lequel la MSA va assurer la permanence de son activité en adaptant son organisation à la situation dégradée. Ce dispositif comprend notamment la constitution d'une cellule de crise et l'identification des référents des différents domaines de l'entreprise.

Tous les ans, la MSA DLG organise un exercice de simulation. L'occasion pour la cellule de crise de mettre en pratique le dispositif et d'envisager des pistes d'amélioration.

LÉGISLATION

Prémunir son activité grâce au rescrit social

Si la législation relative au prélèvement social évolue régulièrement, le rescrit social permet aux cotisants agricoles d'interroger leur MSA sur un point précis de droit, avant une éventuelle procédure.



Vous avez un doute sur un point spécifique de législation ? Interrogez votre organisme de protection sociale.

Quel est le principe ?

Avec ce dispositif, le cotisant obtient une décision de sa MSA sur l'application, à une situation précise, d'une réglementation relative aux cotisations et contributions sociales. La réponse apportée par la MSA permet de se

prémunir contre un éventuel redressement.

Quels sont les sujets concernés ?

Cela peut porter sur l'ensemble de la législation inhérente aux cotisations et contributions de sécurité sociale : affiliation, assiette et modalités de calcul des cotisations, recouvrement, déclaration,...

Comment effectuer une demande ?

La demande doit comporter le nom et l'adresse du cotisant, son numéro d'immatriculation, les indications relatives aux dispositions législatives et réglementaires au regard desquelles il demande que la situation soit appréciée.

Comment sont traitées les demandes ?

Dès que la demande est complète, la MSA a trois mois pour notifier au demandeur une réponse écrite. L'absence de réponse à l'issue de ce délai interdit tout redressement fondé sur le point de législation qui a fait l'objet de la demande.

Contre la grippe, vaccinez-vous !

La nouvelle campagne de vaccination antigrippale de la MSA a débuté la troisième semaine d'octobre et durera jusqu'au 31 janvier 2020. L'occasion de rappeler les conséquences parfois graves de ce virus.



Le taux de couverture vaccinale des adhérents MSA en 2018 atteint 56 % au niveau national et 52,2 % sur nos deux départements.

Un problème majeur de santé publique

La grippe est une infection respiratoire, contagieuse, qui peut toucher tout le monde. Toutefois, les risques de complication sont plus graves chez les personnes les plus fragiles.

Par conséquent, il est nécessaire pour ces personnes de se protéger en ayant recours à la vaccination.

Les publics concernés :

- Les adhérents MSA âgés de 65 ans et plus,
- Les personnes atteintes de maladies respiratoires ou de certaines affections de longue durée,

- Les personnes en surpoids excessif,
- Les femmes enceintes.

Un parcours vaccinal simplifié

L'accès à la vaccination est facilitée pour les personnes majeures à risque. Il n'est plus nécessaire de demander à son médecin de prescrire le vaccin et l'injection sur le bon de prise en charge.

Désormais, la personne majeure peut retirer gratuitement son vaccin à la pharmacie sur présentation du bon de prise en charge et se faire vacciner par son médecin, un infirmier ou une sage-femme (pour les femmes enceintes et l'entourage du nourrisson).

Elle peut aussi se faire vacciner par un pharmacien, sans prescription médicale préalable, à condition de ne pas présenter de risques antérieurs de réaction allergique.

Les mineurs, pour qui la vaccination est recommandée du fait d'une situation médicale particulière, ne sont pas concernés par cette simplification. Ils doivent d'abord consulter le professionnel de santé en lui apportant le bon de prise en charge. Il pourra prescrire le vaccin antigrippal et éventuellement l'injection par un infirmier.

SANTÉ

Lancement de la complémentaire santé solidaire



Cette nouvelle offre est destinée à faciliter l'accès aux droits des personnes aux revenus modestes et à leur offrir une meilleure protection en matière de couverture santé.

Depuis le 1^{er} novembre 2019, l'aide à la complémentaire santé (ACS) est supprimée et la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est étendue pour

devenir la complémentaire santé solidaire (CSS).

Un dispositif plus large et plus protecteur

La CSS permet à l'ensemble des bénéficiaires d'avoir accès à une très large gamme de soins sans reste à charge pour l'assuré. Elle permet ainsi de compléter le remboursement de l'assurance maladie obligatoire pour les consultations chez un professionnel de santé, les médicaments, les analyses médicales, ... Les lunettes, prothèses dentaires et auditives, choisies dans le panier de l'offre 100 % santé, sont désormais intégralement prises en charge.

De plus, la CSS, comme la CMU-C et l'ACS, permet de ne pas avancer les frais de santé et de bénéficier des tarifs sans dépassement chez les médecins et la plupart des autres professionnels de santé. En outre, les bénéficiaires sont toujours exonérés de toute participation forfaitaire de 1 € et de la franchise médicale.

Elle ne coûte rien pour les foyers dont les ressources les rendent actuellement bénéficiaires de la CMU-C (moins de 746 € par mois pour une personne seule) et représente un coût de moins de 1 € par jour et par personne pour les foyers aujourd'hui éligibles à l'ACS (moins de 1 007 € par mois pour une personne seule).

Un accès simplifié à une meilleure protection

La demande pour bénéficier de la CSS peut être faite directement en ligne en se connectant à son espace privé, en téléchargeant le formulaire sur le site dlg.msa.fr ou en le retirant dans une agence MSA.

Le choix de l'organisme gérant la protection complémentaire se fait dès la demande. Le bénéficiaire est libre de choisir soit la MSA, soit un organisme inscrit sur la liste consultable sur le site dlg.msa.fr

La demande de CSS doit être renouvelée chaque année. Les bénéficiaires du RSA et de l'Aspa sont informés avant la fin de leur droit en cours du renouvellement automatique et, le cas échéant, du montant de la participation due au titre du foyer.

BON À SAVOIR

- Pour vérifier leur éligibilité à la complémentaire, les assurés peuvent utiliser le simulateur en ligne sur dlg.msa.fr
- Un numéro de téléphone gratuit 0 800 971 391 est mis à la disposition des assurés pour tout renseignement sur la CSS

Des cantons en mouvement

Par sa présence sur le terrain, l' élu assure un rôle essentiel d'animateur et de relais entre la MSA et les assurés. Retour sur des actions menées par la MSA avec la participation des délégués territoriaux.

Un film sur la détresse des agriculteurs



La MSA DLG s'est associée à la promotion du film « *Au nom de la terre* » d'Édouard Bergeon qui aborde le sujet du suicide chez les agriculteurs, en organisant deux avant-premières les 16 et 17 septembre à Cas-

tillonnès et Terrasson. Le débat à l'issue de la projection a mis en avant les actions de la MSA en matière de prévention du suicide en milieu agricole (Agri'écoute, cellules pluridisciplinaires,...) et de valoriser le rôle de sentinelle des élus MSA.

Une fête agricole en pleine ville



La nouvelle édition de la fête agricole urbaine, Péri'Meuh, s'est tenue du 20 au 22 septembre à Périgueux. Un chalet MSA, tenu par les animatrices du territoire avec la participation des élus MSA, présentait de

manière pédagogique au jeune public les bons gestes pour bien se brosser les dents. Un concours de dessin était également proposé avec des lots pour les participants et une belle trottinette pour les 2 plus beaux dessins.

Journée sport pour les élèves des MFR



Les MFR de Dordogne et de Haute-Vienne étaient invitées à une journée sport sur le complexe sportif de Bosmiel-Aiguille (87) le 26 septembre dernier. Cette manifestation a rassemblé plus de

300 jeunes et avait pour but de favoriser l'intégration des élèves au sein de leur établissement tout en leur faisant découvrir de nombreuses activités sportives : tir à l'arc, course d'orientation, Badminton,... En fin de journée, les jeunes ont particulièrement apprécié les récompenses offertes par les partenaires de cette manifestation, dont la MSA DLG.

Les enfants et les dangers de la vie courante



La MSA DLG, en partenariat avec l'Éducation Nationale et la MFR de Vanxains, a organisé le 3 octobre une journée « *Planetarisks* » sur l'exploitation de Roland Bouthier et à la MFR de Siorac de Ribérac. À travers la partici-

pation aux différents ateliers, les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Saint-Aulaye ont pu repérer les risques d'accidents à la ferme, rencontrer des agriculteurs locaux et découvrir les différents goûts liés à l'alimentation.

Le rendez-vous incontournable du monde agricole



Le comice agricole d'Allermans-du-Dropt a eu lieu le 6 octobre dernier. Comme les années précédentes, cette journée a attiré un public nombreux dans lequel se trouvait Claudine Aureille, notre Admi-

nistratrice. Au programme : exposition d'animaux, marché, présentation de matériels agricoles et concours de bovins de différentes races. La MSA DLG a, une nouvelle fois, apporté son soutien à cette belle manifestation qui fête la culture rurale et la vie dans nos campagnes.

Les MSAP ouvrent leurs portes



Les journées portes ouvertes des Maisons de Services au Public (MSAP) du Lot-et-Garonne se sont tenues du 7 au 11 octobre 2019. C'était l'occasion de faire la promotion de ces espaces dans lesquels le public est

accompagné pour effectuer ses démarches administratives en ligne sur les sites des opérateurs publics (pôle emploi, Caf, MSA,...). La MSA DLG a participé à ces journées en assurant, en présence de ses élus, deux permanences aux MSAP de Castillonnès et Damazan le 9 octobre.



Si vous souhaitez réaliser une action ou une formation sur votre canton, n'hésitez pas à contacter vos animatrices de l'Échelon Local.